



Huissier et saisie bancaire ou biens

Par **mfranc**, le **22/01/2017** à **16:53**

Bonjour à toutes et tous ,

J'aurais une petite question à savoir, un professionnel de l'automobile via un jugement au tribunal doit me rembourser le prix d'un véhicule que j'ai acheté car le véhicule était complètement défectueux.

À ce jour il ne s'est pas exécuté malgré le délibéré en ma faveur, son délai d'un mois afin d'aller en Cour d'Appel étant dépassé, le dossier va être transmis de mon avocat à un cabinet d'huissier afin de recouvrer la dette.

Je voudrais donc savoir si ce professionnel de l'automobile ayant reçu le délibéré du jugement il connaît la somme qu'il me doit , Pourrait-il vider ses comptes bancaires afin que l'huissier ne puisse rien faire ?

L'huissier pourrait-il alors saisir un des véhicules qu'il commercialise encore dans son garage afin de recouvrer la dette ?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement